

2026/017

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2026-009

Date de la convocation : 26/02/2026

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le cinq mars deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE

Vu la délibération DC2022-57 confiant délégation au bureau attribuant toute demande de subvention qui n'est encadrée par aucun dispositif mis en place par le conseil communautaire ;

Vu la demande de subvention de l'association des conciliateurs de justice ;

Vu l'avis favorable de la commission Services à la personne du 04/02/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 € à l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Reims,
- **DE PRENDRE ACTE** que cette subvention sera versée dès notification
- **D'AUTORISER** le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Mme Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT